



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

Pour la bonne compréhension, esp appelé « Client » l'utilisateur ayant réservé une salle de réunion ou un espace évènementiel ; est appelé « Prestataire » la Société Artea Services (COLOFT) mettant les emplacements à disposition du Client.

ARTICLE 2 – RESERVATION ET INFORMATION

La réservation de la salle ou de l'espace doit faire l'objet d'une demande écrite par mail ou en ligne via le site internet www.coloft.fr

La réservation sera considérée comme ferme et définitive dès la validation de devis faisant mention d'un « bon pour accord » de la date du jour et de la signature du client.

A la signature du devis, pour les entreprises fonctionnement avec un système de bon de commande, le numéro de celui-ci devra impérativement être transmis au moment de la signature du devis.

Les salles sont disponibles du lundi au vendredi. Les horaires de mise à disposition des salles pour les locations sont les suivants :

- En journée : de 8h00 à 19h00 et les vendredi de 8h00 à 18h00
- En demi-journée matin : de 8h00 à 13h00
- En demi-journée après-midi : de 14h00 à 19h00 (13h00 - 18h00 le vendredi)
- En soirée : de 18h30 à 23h00. En soirée, le client pourra prolonger son évènement au-delà des horaires mentionnés au devis, sous réserve de disponibilité du lieu, du personnel et de moyen, moyennant un supplément de 120 € HT / supplémentaire entamée.

Les horaires de location s'entendent de l'heure de prise de possession du lieu jusqu'à l'heure de libération de la salle ou de l'espace, c'est-à-dire installation, utilisation et rangement, démontage éventuels compris.

ARTICLE 3 – TARIFS

Le prestataire se réserve la possibilité de modifier ses tarifs sans préavis. Les devis validés et signés ainsi que les éventuelles commandes en ligne ne pourront plus être modifiés.

ARTICLE 4 – PAIEMENT ET FACTURATION

Le règlement des prestations s'effectue :

- Acompte de 30% versé à la réservation après réception de la facture d'acompte
- Solde versé à réception de la facture finale

Les paiements peuvent s'effectuer sur place en Carte Bancaire, ou par l'envoi d'un chèque ou d'un virement bancaire accompagné d'une preuve de virement.

ARTICLE 4 – ANNULATION

En cas d'annulation, et quelle qu'en soit la cause, de l'ensemble de la prestation initialement prévue et confirmée par écrit, le Client restera redevable de tout ou partie du devis :

- Annulation moins de 48h avant la date de la manifestation : 100% du montant HT est dû
- Annulation entre 14 jours ouvrés et 48h avant la date de la manifestation : 50 % du montant HT est dû

ARTICLE 5 – RESTAURATION

Le client ne pourra pas préparer ou consommer des repas dans les lieux loués, à l'exception des options expressément commandées auprès du Prestataire. Les prestations de restauration doivent obligatoirement être commandées en même temps que la réservation de la salle ou de l'espace. Dans le cas d'une commande en direct par le Client auprès du prestataire de restauration de son choix, le Coloft se réserve le droit d'appliquer un forfait de nettoyage et de logistique supplémentaire de 300 € HT par prestation.

ARTICLE 6 – RESTITUTION DE LA SALLE OU DE L'ESPACE

La salle ou l'espace loué devra être restitué dans un état correct d'utilisation et de fonctionnement. En cas de salissures disproportionnées de la salle ou de l'emplacement loué, le Prestataire se réserve le droit de facturer des frais de nettoyage. En cas de dégradations commises par le Client sur les locaux, les équipements voire les parties communes d'accès aux locaux, les réparations seront évaluées par l'établissement d'un devis, lequel sera présenté au Client qui s'engage à le régler.